Communiqué

<u>Objet</u> : Élection pour un nouveau schéma de circulation

A la fin de l'année, le schéma expérimental de circulation va évoluer grâce aux propositions qui ont été faites par les habitants et habitantes au cours de <u>deux réunions publiques de novembre.</u> **<u>A partir des trois propositions retenues en séances publiques</u>**, la mairie organise **<u>un vote ouvert à l'ensemble des habitants et habitantes</u>** pour choisir le futur schéma. **Notre rôle d'élus est d'attirer votre attention sur la nécessité de prendre en considération dans votre choix les questions de sécurité des personnes les plus vulnérables notamment les enfants et les personnes âgées.**

POURQUOI ?

<u>Après les six mois d'expérience qui ont eu lieu d'avril à octobre 2023 pour expérimenter la réduction du trafic de transit dans le bourg (dont le secteur scolaire et sportif, la Sagne), la municipalité confirme son choix de laisser la main aux habitants et habitantes de la commune pour se concerter et choisir son évolution.</u>

C'est pourquoi un vote est organisé après les réunions au cours desquelles les habitants et les habitantes présentes ont pu proposer directement des évolutions et en choisir trois soumises au vote de la population. Les avantages et inconvénients présentés ci-dessous sont ceux qui ont été nommés en réunion publique, les listes ne sont donc pas exhaustives mais bien indicatives. Le vote demandera de donner 0, 1 ou 2 points aux 3 options possibles (2 points pour votre premier choix, 1 point pour le second et 0 pour le dernier).

COMMENT VOTER ?

Les personnes majeures habitant la commune et inscrites sur les listes électorales, ou les personnes majeures disposant d'un **<u>justificatif de domicile à Pérignat</u>** peuvent voter, **<u>munies de leur carte d'identité</u>**, à la mairie (<u>rue de la Sagne</u>) aux horaires suivants :`

Lundi 4 décembre : 14h - 18h
Mardi 5 décembre : 9h - 12h
Mercredi 6 décembre : 9h - 12h
Jeudi 7 décembre : 9h - 12h
Vendredi 8 décembre : 9h - 12h, 14h - 18h
Samedi 9 décembre : 9h - 12h

et dimanche 10 décembre : 9h - 12h, 14h - 17h

Dépouillement public le dimanche 10 décembre à 17h, salle polyvalente

<u>Pour voter par procuration</u>, contacter mairie.perignat@gmail.com ou 0473695254

Venez voter, la vie du village, c'est l'affaire de tous !

Proposition A :
réouverture rue de la Plagnol sans transit par le bourg

Avantages

- Protection des zones sensibles (bourg et secteur de la Sagne où se trouvent l'école et le centre de loisirs)
- Accès permis vers la direction de Billom/Saint-Bonnet par la rue de la Résistance pour le sud du village (La Plagnol, Roche-Noire, Croix, Charreyre)
- Ralentissement du trafic avec le maintien des potelets latéraux (passage en voiture possible) et les futures chicanes rue de la Plagnol

Risques / inconvénients

- Augmentation de la circulation en bas de la rue de la Plagnol avec le retrait du potelet
- Reprise du trafic de transit vers le sud du village (Charreyre-Basse et sous le Torre), notamment venant de la direction de Billom (raccourci pour éviter l'av. de l'Allier)

Proposition B :
réouverture rue de la Plagnol avec transit par le bourg

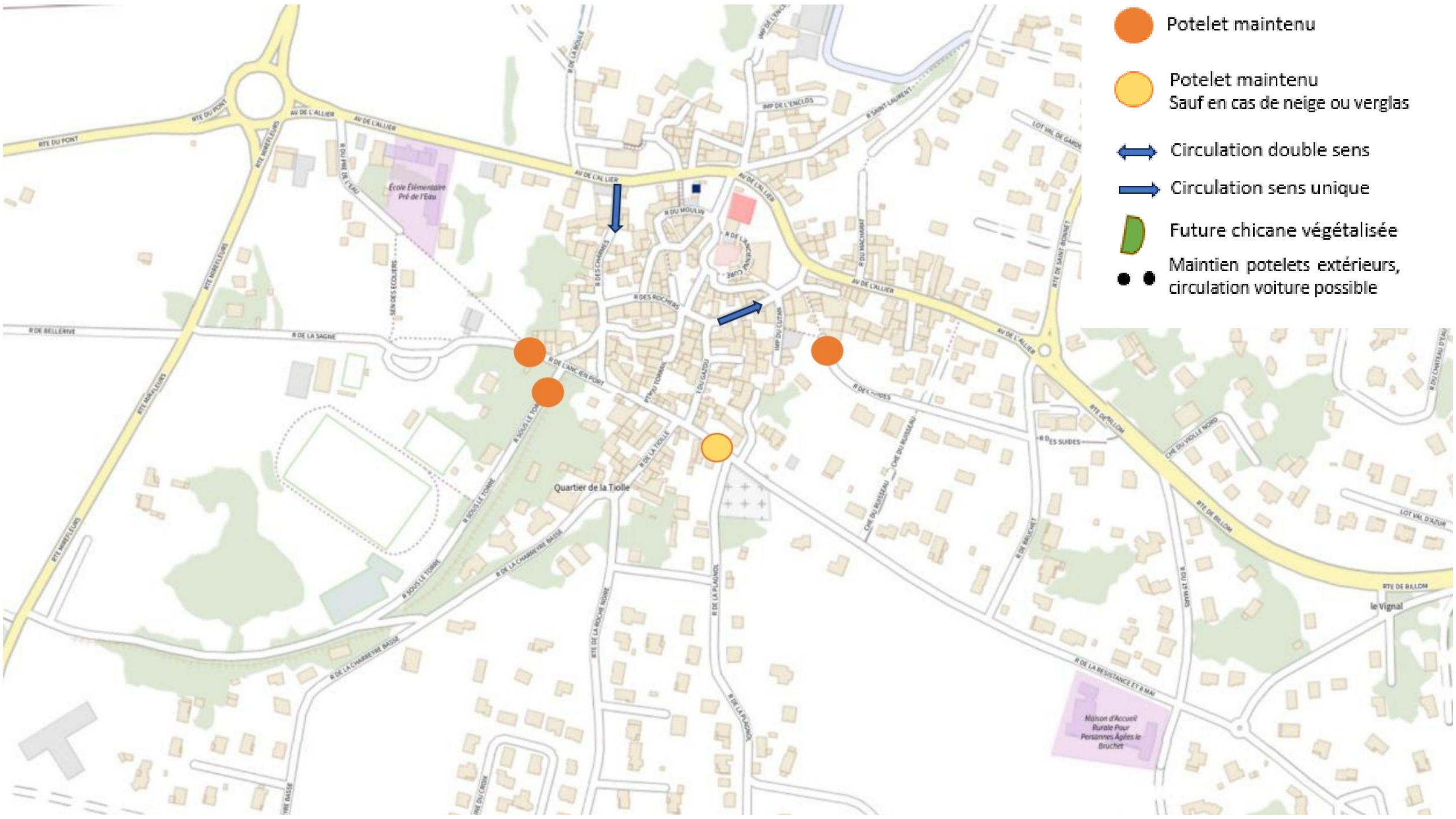

Avantages

- Accès permis au bourg en voiture pour le sud du village (La Plagnol, Roche-Noire, Croix, Charreyre)
- Répartition de la circulation sur plusieurs axes (allègement de la circulation sur la rue sous le Torre)
- Accès permis vers la direction de Billom et Saint-Bonnet par la rue de la Résistance pour le sud du village

Risques / inconvénients

- Reprise du trafic de transit à travers le vieux bourg et vers le sud du village (Charreyre-Basse et sous le Torre), notamment venant de la direction de Billom (raccourci pour éviter l'av. de l'Allier)
- Augmentation de la vitesse et de la circulation en bas de la rue de la Plagnol avec le retrait du potelet

Proposition C :
réouverture de la rue de la Sagne, Plagnol et transit par le bourg

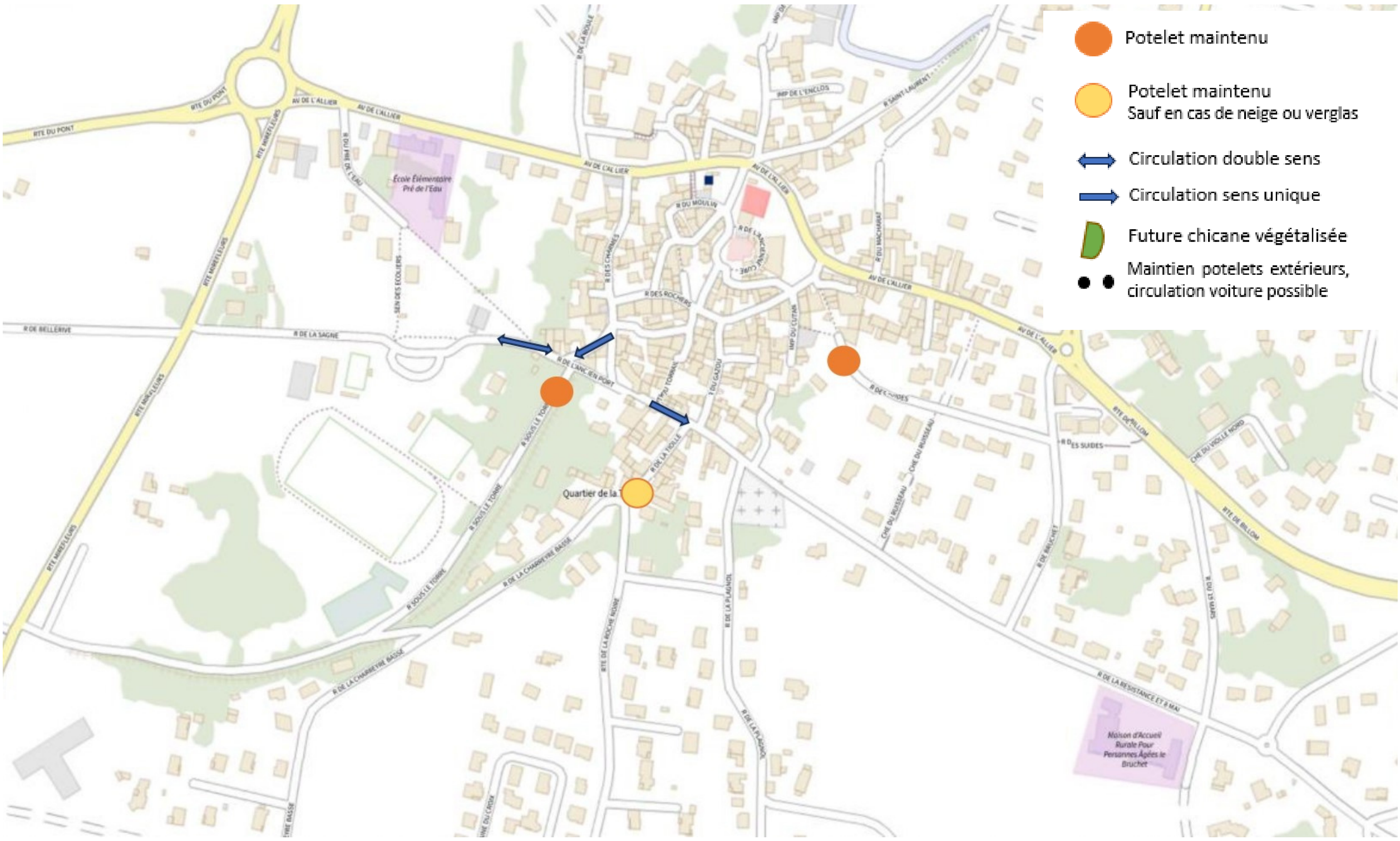

Avantages

- Déplacements en voiture permis dans le vieux bourg
- Répartition des flux de circulation sur l'ensemble du village
- Limite les demi-tours des parents aux heures d'entrée et de sortie d'école
- Accès permis vers la direction de Billom/Saint-Bonnet par la rue de la Résistance pour le sud du village (La Plagnol, Roche-Noire, Croix, Charreyre-Basse)

Risques / inconvénients

- Reprise de la circulation automobile de transit rue de la Sagne (avec exposition des enfants de l'école et du centre de loisirs au trafic)
- Reprise du trafic de transit à travers le vieux bourg et vers le sud du village (Charreyre-Basse et sous le Torre), notamment venant de la direction de Billom (raccourci pour éviter l'av. de l'Allier)
- Des sens uniques qui réduisent la vigilance des automobilistes et favorisent la vitesse
- Augmentation de la vitesse et de la circulation rue de la Plagnol avec le retrait du potelet